

ARRETE N°013-365

ARRETE PORTANT CREATION

D'une place de stationnement

Handicapé

Le Maire de la commune de CAYEUX SUR MER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de permettre aux handicapés de stationner dans les meilleures conditions

ARRETE

Article 1er. Une place de stationnement handicapé sera matérialisée Rue du Maréchal Foch face au N°160.

Article 2. La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques

Article 3. La Police Municipale, la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet d'Abbeville
- Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint Valery sur somme
- La police Rurale
- Affichage mairie

Fait à Cayeux sur mer le 31 octobre 2013

Le maire,
Bernard BLOUIN

